Éducation et Enseignement supérieur
Québec

Attestation de l'université relative aux 45 unités de formation disciplinaire

Programmes universitaires agréés de baccalauréat ou de maîtrise de formation à l'enseignement

Nº de dossier du Ministère :

A- Renseignements sur l'identité de la candidate ou du candidat (en caractères d'imprimerie)

Nom (à la naissance)		Prénom	Sexe ☐ Masculin ☐ Féminin
Date de naissance (aaaa-mm-jj)	Code permanent	Statut ☐ Citoyen canadien ☐ Titulaire d'un permis de travail ☐ Résident permanent ☐ Autre_____	Nº d'assurance sociale
Adresse			Appartement
Ville		Province	Code postal
Nº de téléphone (résidence)	Autres numéros (cellulaire, travail)	Adresse courriel	

B- Renseignements relatifs au programme universitaire agréé de baccalauréat ou de maîtrise de formation à l'enseignement

Nom de l'université	Matricule universitaire	
Titre du programme	Profil	☐ avec lien d'emploi ☐ sans lien d'emploi

C- Attestation de l'université

☐ J'atteste que l'étudiante ou l'étudiant a été admis au programme agréé de baccalauréat ou de maîtrise de formation à l'enseignement à l'université mentionnée ci-dessus et qu'elle ou il possède 45 unités de formation disciplinaire d'un programme de baccalauréat ou d'une formation équivalente à l'extérieur du Québec au sens de l'article 40 du *Règlement sur les autorisations d'enseigner*.

Joindre ce formulaire au moment de la demande d'autorisation provisoire d'enseigner ou lors de la recommandation de l'université pour la délivrance du brevet d'enseignement.

Programme de baccalauréat ou formation équivalente (formation disciplinaire)		
Nom et prénom de la personne responsable	Signature de la personne responsable	Date

Renseignements personnels

Les renseignements personnels recueillis par le Ministère sont nécessaires à l'exercice de ses attributions prévues par le Règlement sur les autorisations d'enseigner. Ces renseignements peuvent également être utilisés à des fins de recherche ou de statistique. Ils sont traités confidentiellement et seules les personnes autorisées y ont accès dans l'exercice de leurs fonctions. Vous avez le droit d'accéder aux renseignements que le Ministère possède à votre sujet ou d'en demander la rectification en vous adressant à la personne responsable de l'accès aux documents et de la protection des renseignements personnels.